Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202671-DE

DELIBERATION N° 2026-71

OBJET : Demande de cofinancement du projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire au titre de la programmation 2024 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de santé du territoire visé par l'Agence Régionale de Santé en septembre 2013 ;

Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire, signée entre l'État, Bretagne porte de Loire Communauté, la commune de Bain-de-Bretagne et la commune de Grand-Fougeray, en présence notamment du Département d'Ille-et-Vilaine et de la Région Bretagne ;

Vu la fiche-action GF_6.2 – « Maison de santé – Agrandir la maison pluridisciplinaire de santé pour accueillir de nouveaux praticiens » ;

Vu la convention relative au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028 de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine du 18 novembre 2024 approuvant la programmation d'investissement 2024 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'inscription, au titre de cette programmation, de l'opération d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Grand-Fougeray, pour une subvention départementale programmée à hauteur de 105 500 € ;

Vu la délibération n° 2026-01 du 12 janvier 2026 approuvant le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et sollicitant le concours financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu la délibération n° 2026-59 du 29 juin 2026 confirmant l'intérêt communal du projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et décidant la poursuite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Vu la délibération n° 2026-63 du 29 juin 2026 sollicitant le concours financier de Bretagne porte de Loire Communauté au titre du Fonds de concours 2026 ;

Vu les études de maîtrise d'œuvre réalisées, le permis de construire accordé et les marchés de travaux signés et notifiés dans le cadre de cette opération ;

Considérant ce qui suit :

Construite en 2015 dans le prolongement du projet de santé du territoire, la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Grand-Fougeray accueille plusieurs professionnels de santé et contribue à structurer une offre de soins de proximité à l'échelle communale et supra-communale.

L'évolution des besoins du territoire et les perspectives d'accueil de nouveaux professionnels de santé ont mis en évidence les limites de capacité des locaux existants et la nécessité de disposer de locaux complémentaires.

Le projet prévoit ainsi l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire afin de créer quatre nouveaux locaux de santé, dont un cabinet médical. L'extension sera réalisée en cohérence avec le bâtiment existant, tant dans son écriture architecturale que dans les matériaux employés, avec

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202671-DE

notamment le recours à une structure à ossature bois et une attention particulière portée à l'emploi de matériaux biosourcés.

Cette opération participe directement au maintien et au renforcement de l'offre de soins de proximité et s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la convention cadre « Petites Villes de Demain » et l'Opération de Revitalisation de Territoire de Grand-Fougeray.

À la suite du renouvellement de l'exécutif municipal, le Conseil Municipal a, par délibération du 29 juin 2026, réexaminé l'opportunité de l'opération et confirmé son intérêt communal ainsi que la poursuite de sa réalisation.

Le projet a été inscrit à la programmation d'investissement 2024 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale de Bretagne porte de Loire Communauté, pour une participation départementale programmée à hauteur de 105 500 €. Il convient désormais de solliciter l'attribution de cette subvention sur la base du coût actualisé de l'opération.

Le coût total prévisionnel de l'opération est arrêté à **375 468,00€ HT**.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses HT		**Recettes**		
Maîtrise d'œuvre	48 000€	Département d'Ille-et-Vilaine – Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST)	105 500,00€	28%
Études et missions connexes (CSPS, contrôle technique, étude géotechnique)	11 425,00€	Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2026)	120 000,00€	32%
Travaux (marchés signés et notifiés)	316 043,28€	Bretagne porte de Loire Communauté – Fonds de concours 2026	16 500,00€	4%
		Commune de Grand-Fougeray	133 468,28	36%
TOTAL	**375 468,28€**	**TOTAL**	**375 468,28€**	**100%**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

DE PRENDRE ACTE de l'inscription de l'opération d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à la programmation d'investissement 2024 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028 de Bretagne porte de Loire Communauté ;

D'APPROUVER le coût prévisionnel actualisé de l'opération, arrêté à **375 468,28€ HT**, ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202671-DE

DE SOLLICITER auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, l'attribution d'une subvention de **105 500 €**, conformément au montant inscrit à la programmation d'investissement 2024 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la demande et à l'attribution de cette subvention ;

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 7 SEPTEMBRE 2026

LE MAIRE

Norbert JANVIER

MAIRIE de GRAND-FOUGERAY * 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202671-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

SEANCE DU : 7 septembre 2026
CONVOCATION DU : 2 septembre 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 2 septembre 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 2 septembre 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 22
* absent(s) : 1 (dont 1 procuration(s))

L'an deux mil vingt-six, le sept-septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :
M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Ludivine BOUJU, M Loïc LEMAU, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Yasmina PROVOST, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, Mme Alysée VILLETTE, M Romain GEFFRIAUD Mme Sylvie GERNIGON, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, M Christophe PLOTEAU, Mme Carole GUIBERT, M Mikael GICQUEL - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :
M Gwénaël GICQUEL représenté par M Philippe SANTERRE

MEMBRES EXCUSÉS :
Néant

MEMBRES ABSENTS :
Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 29/06/2026, **à l'unanimité**

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :
Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, **à l'unanimité**

DÉCISIONS DU MAIRE:

RAS